Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Service Aménagement / Urbanisme

Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

VALLÉE DE L'AA

(Helfaut / Wizernes / Hallines)

PLAN C : Aléas, risques, nuisances et protections

Date : 24/06/2019

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER, le - 6 SEP. 2019

Echelle : 1 / 10 000

100 200 400 Mètres

N

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

LOCALISATION DU PLAN C : Vallée de l'Aa

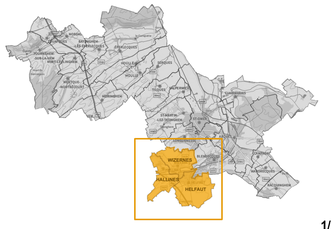

1/200 000

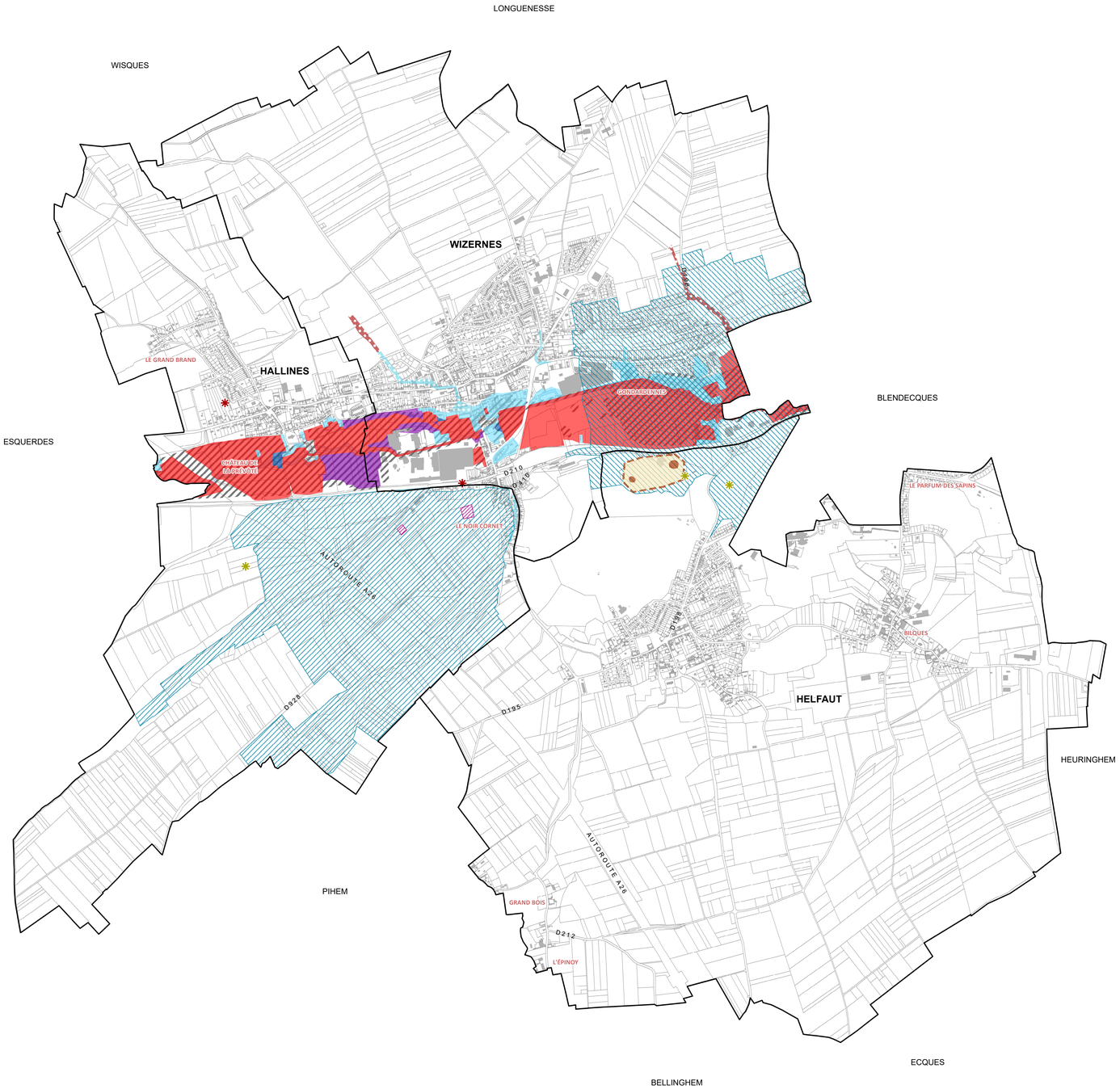

PPRI DE LA VALLÉE DE L'AA SUPÉRIEURE
(Approuvé le 7 décembre 2009)

Phénomène de ruissellement :

- Zone bleue : zone urbanisée moyennement exposée au risque d'inondation, de constructibilité limitée
- Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d'inondation et/ou zone naturelle à préserver de toute urbanisation

Phénomène de débordement de rivière :

- Zone bleu clair - Phénomène de débordement de rivière
- Zone bleu foncé - Phénomène de débordement de rivière
- Zone rouge - Phénomène de débordement de rivière
- Zone violette - Phénomène de débordement de rivière

ZONES INONDÉES CONSTATÉES

- Zone inondée constatée

CAPTAGES

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché (Plus vulnérable)
- Périmètre rapproché (Moins vulnérable)

CARRIÈRES ET CAVITÉS SOUTERRAINES

- Cavité positionnée par défaut au milieu de la rue
- Cavité positionnée avec une précision de 25 m
- Cavité souterraine
- Emprise probable d'une cavité

Note : Par mesure préventive vis-à-vis du risque des cavités localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Des cavités non cartographiées sont recensées sur les communes d'Hallines et de Wizernes

Aléas retrait gonflement des argiles

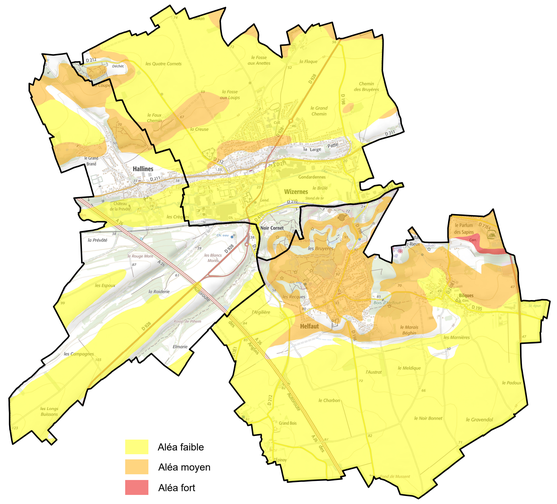

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Note : Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en cas de sécheresse, lié au retrait gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les mesures de construction.

1/25 000

Scan 25 ® - 2018 © IGN

Zones humides à enjeux (SAGE) et zones à dominante humide (SDAGE)

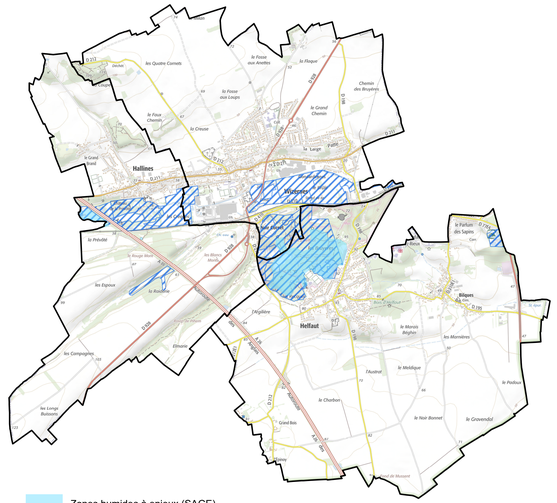

- Zones humides à enjeux (SAGE)
- Zones à dominante humide (SDAGE)

1/25 000

Scan 25 ® - 2018 © IGN

Réserve de Biosphère du Marais

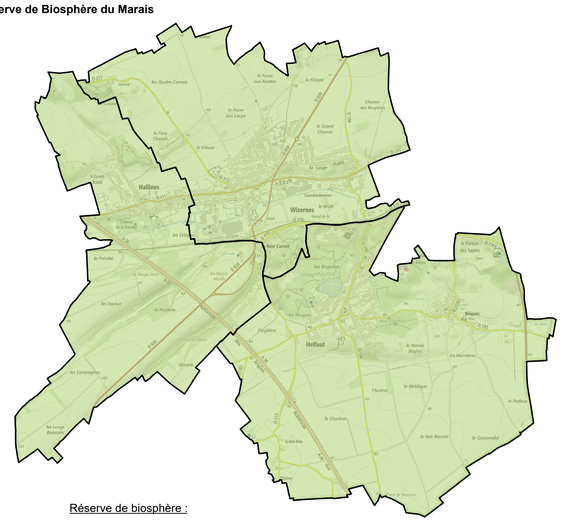

Réserve de biosphère :

- Aire de coopération

1/25 000

Scan 25 ® - 2018 © IGN